

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=RHU&ID_NUMPUBLIE=RHU_001&ID_ARTICLE=RHU_001_0025

Les jardins urbains du Proche-Orient antique

par Marie-Françoise BESNIER

| Maison des Sciences de l'Homme | Histoire urbaine

2000/1 - n° 1

ISSN 0703-0428 | pages 25 à 45

Pour citer cet article :

— Besnier M.-F., Les jardins urbains du Proche-Orient antique, *Histoire urbaine* 2000/1, n° 1, p. 25-45.

Distribution électronique Cairn pour Maison des Sciences de l'Homme.

© Maison des Sciences de l'Homme. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

MARIE-FRANÇOISE BESNIER

Les jardins urbains du Proche-Orient antique

Jardins, parcs, squares, promenades, les jardins urbains, quel que soit le nom qu'on leur donne, sont, à notre époque, indissociables du concept de ville et parfaitement intégrés dans le tissu urbain. La physionomie de ces lieux est variable et diversifiée, des quelques arbres plantés sur les bords d'une avenue, aux parcs de plusieurs hectares aménagés en plein cœur de la ville. Les jardins urbains ont également des finalités variées : du simple lieu de promenade aux cimetières, en passant par les « jardins musées » tels les jardins botaniques et autres parcs zoologiques ou les terrains de loisir sportif. Tous présentent cependant quelques points communs, qui permettent de définir plus précisément le concept. D'une part, ce sont des lieux publics, de préférence réservés aux activités de loisirs. D'autre part, ils sont aménagés à l'initiative des autorités et s'inscrivent dans un programme d'urbanisme, visant le plus souvent à l'embellissement de la ville. Dans l'histoire des jardins, le concept de jardin urbain, conformément à la définition proposée, n'apparaît qu'au cours du XIX^e siècle, époque où la plupart des capitales européennes changent de visages et se dotent de jardins publics. Auparavant, seule l'époque romaine a connu des jardins urbains, dans le sens où nous les entendons actuellement. Doit-on, pour autant, nier l'existence des jardins urbains à d'autres périodes, sous prétexte qu'ils ne répondent pas aux critères de définition actuels ? Les jardins de villes existaient déjà, mais étaient compris différemment. Au cours de cette présentation, nous nous intéresserons au Proche-Orient antique et tenterons de proposer une définition du jardin urbain à cette période.

La place primordiale occupée par les jardins dans l'espace urbain, dans cette région, est clairement soulignée par une célèbre phrase de l'Épopée de Gilgamesh, qu'il est inévitable de citer dans une présentation des jardins urbains de cette époque. Du haut des murailles d'Uruk, Gilgamesh contemple sa ville et la décrit en ces termes :

« 3 600 arpents de cité, 3 600 arpents de vergers, 3 600 arpents d'argi-

lière, le terrain du temple d'Ištar, 10 800 arpents composent l'aire d'Uruk¹.»

Cette phrase est à l'origine de l'image idéale de la ville mésopotamienne, entourée de vergers luxuriants. Pourtant, la couronne de verdure des cités mésopotamiennes est bien loin de notre définition actuelle des jardins urbains. D'une part, la plupart des jardins et des vergers sont implantés à l'extérieur de l'enceinte de la cité. Sont-ils perçus par les habitants comme une composante à part entière de l'espace urbain ou sont-ils reliés, dans leur esprit, à la campagne environnante? D'autre part, les jardins et vergers sont, le plus souvent, la propriété de particuliers et donc aménagés sous leur responsabilité et non sous celle des autorités. Enfin, ces terrains sont avant tout des zones de culture. Est-ce une destination exclusive ou sont-ils également ressentis comme des espaces de loisir? D'après nos sources, les jardins de ville du Proche-Orient antique ne sont pas seulement des vergers de rapport, implantés *extra-muros*. Certains sont également situés à l'intérieur de l'enceinte d'une cité. En outre, sur une période longue de trois millénaires, du début du Dynastique Archaique III (~2600 av. J.-C.) à la chute de Ninive (612 av. J.-C.), la conception des jardins urbains a évolué. Afin de mettre en évidence la nature de cette évolution et de voir si la conception de cette époque ne se rapproche pas progressivement de la nôtre, nous adopterons une présentation chronologique, distinguant successivement l'époque sumérienne, la première moitié du II^e millénaire et l'époque assyrienne. Nous essaierons ainsi, en répondant aux différentes questions soulevées, de parvenir à une définition du jardin urbain du Proche-Orient antique, en soulignant l'évolution du concept.

Les couronnes de verdure des villes sumériennes

À l'époque sumérienne (~2600-1900 av. J.-C.²), une ville se définit principalement par sa fonction défensive, sa fonction religieuse et sa fonction politique³. Cette définition est limitée par les sources à notre disposition, émanant principalement, pour ce sujet précis, du pouvoir

1. Traduction de Raymond Jacques Tournay et Aaron Shaffer, *L'Épopée de Gilgameš. Littératures anciennes du Proche Orient*, Paris, Le Cerf, 1998, p. 40 et 246. Cette phrase apparaît dans le Prologue de l'Épopée et à la fin, au moment du retour de Gilgameš à Uruk.

2. Cette période s'étend du Dynastique Archaique III à la chute de la troisième dynastie d'Ur. La domination akkadienne (2340-2200) n'est pas distinguée car la documentation de cette époque ne mentionne pas de jardins urbains.

3. Les principaux critères de l'urbanisme à l'époque sumérienne sont présentés par François Carroué, «Les villes de l'État de Lagash au III^e millénaire», dans Françoise Brüscheiler, *La ville*

royal. De fait, les projets urbanistiques des souverains de cette époque sont, le plus souvent, limités à des opérations édilitaires ponctuelles, comme la construction des temples et des murailles. Bien d'autres éléments urbanistiques, dont les jardins, sont, a priori, exclus d'une telle conception de l'urbanisme. Pour autant, on ne peut en déduire que le jardin n'était pas alors considéré comme un des caractères essentiels de la ville. La place accordée aux jardins dans certains textes littéraires témoigne de leur importance aux alentours des villes. Dès les époques les plus reculées, les jardins symbolisent l'opulence d'une cité. En tant que tels, ils sont les victimes des pillages des armées ennemis, signe de la victoire totale d'une cité sur une autre⁴. Les arbres sont alors déracinés, dépouillés de leurs fruits⁵; les jardins sont laissés à l'état d'abandon et envahis d'herbes folles⁶. Les jardins mentionnés dans les contextes littéraires sont implantés à l'extérieur de la ville. Malgré la brièveté et le caractère allusif de la plupart de ces références, cette localisation est certaine. D'une part, les jardins apparaissent clairement comme des vergers de rapport. Leur superficie ainsi que les contraintes d'approvisionnement en eau justifient leur situation hors de la ville. D'autre part, ces vergers sont fréquemment cités dans les textes de la pratique et, là encore, ils sont localisés hors du périmètre urbain délimité par les murailles de la ville. Malgré cette situation, il semble indubitable que ces jardins et vergers soient considérés comme une extension de l'espace urbain. De même que le développement d'une ville est laissé à l'initiative de ses habitants, sans intervention directe des autorités, l'implantation des jardins et vergers est placée sous leur responsabilité et apparaît donc comme une création autonome de la société. Par ailleurs, les couronnes de verdure ainsi constituées contribuent à modifier l'aspect de la ville en l'embellissant. Pour ces raisons, appropriation d'un espace par les habitants d'une ville et modification de son aspect général, les jardins et vergers de rapport,

dans le Proche-Orient ancien, Actes du Colloque de Cartigny, CEPOA, Louvain, Éd. Peeters, 1983, p. 97-112.

4. Le premier souverain à revendiquer la destruction des vergers ennemis est Uru-inim-gina, roi de Lagas, au III^e millénaire. Par la suite, Šulgi, le roi d'Ur, se vante d'exactions identiques. Enfin, au tout début du II^e millénaire, les auteurs des *Lamentations sur les destructions des villes du Pays de Sumer* rivalisent d'imagination dans la reprise de ce thème.

5. *Lamentation sur la destruction de Sumer et Ur*, 87-88. Traduction d'après Piotr Michalowski, *The Lamentation over the Destruction of Sumer and Ur*, Mesopotamian Civilization 1, Winona Lake, 1989.

6. Cf. entre autres, *Hymne D* de Šulgi, 226. Pour une traduction de ce texte, cf. Jacob Klein, *Three Šulgi Hymns. Sumerian Royal Hymns glorifying King Šulgi of Ur*, Bar Ilan, 1981, p. 80-81. Une image similaire est employée dans la *Lamentation sur la destruction de la ville d'Ur*, 273. Pour une traduction, cf. Samuel Noah Kramer, *Lamentation over the Destruction of Ur*, Acta Sumero-logica 12, Chicago, 1940.

malgré leur localisation, peuvent être envisagés comme de véritables jardins urbains et étaient probablement, considérés comme tels. Un extrait de la *Malédiction d'Agadé* confirme que jardins et vergers de rapport n'étaient pas habituellement intégrés dans le tissu urbain. Ce passage décrit l'état d'abandon de la ville après le passage des ennemis et l'obligation pour ses habitants de se replier et de survivre à l'intérieur des murailles, en raison de la dévastation de la campagne environnante et du brigandage endémique : « Dans les cités et non dans la vaste steppe environnante, ils [les habitants] ont planté des jardins⁷. »

L'implantation de jardins dans l'enceinte même de la cité résulte donc d'une situation de crise. On ne peut cependant déduire, à partir de cette unique référence, que les jardins *intra-muros* n'existaient pas dans les villes du III^e millénaire, situation des plus improbables. Tout au plus peut-on affirmer que l'implantation, dans la ville, de jardins à caractère productif⁸, était contraire aux usages. Pour cette période, les sources archéologiques ou épigraphiques n'apportent aucune certitude quant à l'implantation de jardins à l'intérieur des villes. On sait, cependant, que de nombreux temples sumériens, si ce n'est tous, possédaient des jardins. Les textes les mentionnent fréquemment⁹ mais sans préciser leur localisation. À ce sujet, une précieuse indication nous est fournie par un texte atypique provenant de Nippur¹⁰, énumérant la plupart des monuments religieux situés dans la ville, ainsi que leurs dépendances. Un jardin est mentionné dans cette liste. Il est désigné par le terme KIRI₆.MAH¹¹, utilisé systématiquement pour les jardins divins dans les inscriptions royales. En

7. *Malédiction d'Agadé*, 170. Traduction d'après Jerrold S. Cooper, *The curse of Agade*, Baltimore, 1983.

8. Dans le passage cité, le terme traduit par jardin est *mušāru*. Dans d'autres contextes, ce dernier désigne plus spécifiquement une plate-bande potagère, probablement de dimension restreinte. Il s'agit donc bien d'un terrain réservé aux cultures vivrières. Qui plus est, aux époques postérieures, le *mušāru* apparaît, dans certains contextes, comme une plate-bande cultivée à l'ombre des palmiers, dans les palmeraies situées à l'extérieur de la ville. Cela expliquerait le caractère exceptionnel d'un jardin du type *mušāru* à l'intérieur des murs. Pour d'autres occurrences du *mušāru*, on peut se référer au *Chicago Assyrian Dictionary* (CAD), *sub mušāru*.

9. On peut se contenter ici d'évoquer les inscriptions royales et on a choisi de ne citer que deux exemples dans le cadre de cet article. Dès la fin du III^e millénaire, Entemena, roi de Lagash, s'enorgueillit d'avoir implanté un jardin pour le dieu Ningirsu. (Pour une traduction, cf. Horst Steible et Hermann. Behrens, *Die Altsumerische Bau – und Weihinschriften, Teil 1, Inschriften aus Lagash*, FAOS 5, Stuttgart, 1982, p. 219-220). Cette tradition se perpétue, ainsi, sous la troisième dynastie d'Ur ; le fondateur de la dynastie, Ur-Nammu, aménage également un jardin de temple. On peut se référer à C. J. Gadd et Léon Legrain, *Ur Royal Inscriptions*, (Ur Excavation Texts (UET) I,), Londres, 1928, n° 41.

10. Le texte a été publié par Inez Bernhardt et Samuel Noah Kramer, « Die Tempel und Götterschreine von Nippur (Tab. VII-VIII) », *Orientalia Nova Series* 44, 1975, p. 96-102.

11. Cette expression signifie littéralement « grand jardin » ou « jardin élevé ». Cf. René Labat, *Manuel d'épigraphie akkadienne*, Paris, 1988, p. 61.

supposant que ce mot désigne une catégorie spécifique de jardins, on peut envisager qu'ils sont effectivement rattachés physiquement au temple et donc situés dans les villes. Il est cependant difficile de généraliser à partir de cet exemple unique de Nippur. Un jardin divin peut tout aussi bien être implanté en dehors des murs, loin du temple auquel il demeure nommément rattaché. Quoi qu'il en soit, les jardins de temples, à l'intérieur ou à l'extérieur des murailles, contribuent certainement à donner à la ville un visage verdoyant. Mais tout en faisant partie de l'espace urbain, ils appartiennent avant tout au domaine divin et ne peuvent être mis sur le même plan que les jardins situés aux alentours des villes¹².

Les jardins urbains sont le plus souvent mentionnés dans des textes à caractère économique, dans lesquels les loisirs ne sont jamais évoqués. Pourtant, dans une région comme la Mésopotamie du sud, il est évident que les jardins et vergers étaient également ressentis comme des espaces de repos. À ce sujet, le mythe de Šukaletuda¹³ est particulièrement suggestif. La première partie du texte relate les difficultés que le jardinier rencontre dans la mise en culture de son jardin, dont le caractère productif est clairement souligné. Une fois correctement aménagé, le jardin se présente comme un lieu si ombragé que la déesse Inanna, attirée par les charmes de l'endroit, décide de s'y reposer. Il est tout à fait probable que la conduite de la déesse soit un écho de la réalité. On peut également évoquer ici les textes érotiques dans lesquels les jardins sont fréquemment mentionnés, en tant que lieux de rencontre ou de rendez-vous des amoureux¹⁴. Là encore, ces textes mettent surtout en scène des divinités ou des personnages de l'entourage royal, voire le souverain lui-même. Mais un jardin est un refuge idéal pour les ébats amoureux, que ce soit ceux d'un roi ou d'un simple particulier. Enfin, dans l'un de ses hymnes, le roi Šulgi présente les améliorations qu'il a apportées au réseau routier de Sumer : « J'ai [...] construit là des « caravansérails », j'ai planté des jardins à leurs côtés, créant ainsi des aires de repos [...] Que celui qui vient du nord, que celui qui vient du sud, puisse se rafraîchir à l'ombre [de ces lieux]¹⁵. »

12. Les conditions d'accès aux jardins divins ne sont pas connues. On ne peut donc savoir s'ils étaient ou non des espaces publics, libres d'accès à longueur d'année ou ouverts seulement à l'occasion de certains rituels.

13. Pour une publication complète de ce mythe, cf. Konrad Volk, *Inanna und Šukaletuda. Zur historisch-politischen Deutung eines sumerischen Literaturwerkes*, Wiesbaden, 1995.

14. Il est impossible de citer ici l'ensemble du corpus des textes érotiques. On en trouvera plusieurs réunis dans un article de Bendt Alster, « Marriage and love in the Sumerian Love Songs. With some Notes on the Manchester Tammuz », dans *The Tablet and the Scroll. Near Eastern Studies in Honor of W. W. Hallo*, Bethesda, Maryland, 1993, p. 15-20.

15. Extrait de l'Hymne A de Šulgi, 29-33. Traduction d'après J. Klein, *Three Šulgi... op.cit*, p. 190-191.

Ce ne sont certes pas des jardins urbains auxquels il est ici fait allusion. Mais il s'agit, à notre connaissance, de l'unique référence de cette époque dans laquelle un souverain se vante d'implanter des jardins pour le bien-être de ses sujets, témoignage de nouvelles préoccupations de la part du roi, mais aussi de la perception du jardin en tant qu'espace public de délassement. Ainsi, grâce à ces quelques allusions littéraires, on sait que le jardin était effectivement ressenti comme un espace de loisir, lieu privilégié de promenade, de repos ou de rencontres secrètes. Les couronnes de verdure des villes sumériennes étaient donc sans doute considérées comme des espaces privilégiés de loisir, bien que les textes ne soient pas explicites à ce sujet.

Quelques jardins dans les villes

Aux époques suivantes¹⁶, quelques textes littéraires soulignent l'importance du jardin en tant que trait distinctif d'une ville. L'orgueil de la cité de Borsippa est rehaussé par ses jardins¹⁷. Un autre texte, également contemporain de l'époque paléo-babylonienne (~ 1900-1500 av. J.-C.), exprime des souhaits pour une cité, parmi lesquels figurent les jardins : « Que la cité possède des vergers ! Qu'ils donnent en abondance !¹⁸ »

Désormais, l'inscription des jardins parmi les critères d'identité d'une cité semble plus nette. L'image de la « ville verte » est également plus clairement exprimée dans la littérature, comme en témoigne un texte de l'époque kassite (~ 1500-1200 av. J.-C.) décrivant Babylone reposant dans de verts pâturages¹⁹, évocation imagée des vergers de rapport entourant les villes mésopotamiennes. Comme à l'époque sumérienne, les sources sont particulièrement fournies sur les jardins *extra-muros*. Mais les textes n'apportent guère plus de renseignements à leur sujet. Il est cependant intéressant de mentionner ici un texte paléo-babylonien provenant d'Ur, qui précise la situation d'un jardin *extra-muros*, implanté dans le quartier du port (*kârum*)²⁰, considéré comme un faubourg de la ville d'Ur. Il est tentant de supposer, à partir de cet exemple, que les jardins de rapport

16. La période envisagée dans cette partie s'étend du début de l'époque paléo-babylonienne (~ 1900 av. J.-C.) à la fin de la domination kassite sur Babylone (~ 1200 av. J.-C.).

17. Texte publié par Franz Köcher, « Ein Spätbabylonischer Hymnus auf den Temple Ezida in Borsippa », *Zeitschrift für Assyriologie* (ZA) 53, 1959, p. 237.

18. Cuneiform Texts (CT) 42, 15. Traduction d'après Mark E. Cohen, *The canonical Lamentations of Ancient Mesopotamia*, Potomac, Maryland, 1988.

19. Pour une traduction de ce texte, cf. Benjamin R. Foster, *Before the Muses, an Anthology of Akkadian Literature*, Maryland, 1993, p. 280-281.

20. Ur Excavation Texts (UET) V, 272. Texte traduit par Dominique Charpin, *Le Clergé d'Ur au*

étaient implantés de préférence dans les quartiers périphériques de la ville, plutôt qu'en son centre ou dans des zones de culture plus éloignées. Une telle situation confirme que les jardins sont plus ressentis comme une extension de l'espace urbain, plutôt qu'une composante de la campagne environnante. Cependant, les renseignements fournis par les sources épigraphiques sont trop imprécis pour confirmer cette hypothèse. De même, les sources archéologiques ne sont que d'un faible secours concernant l'implantation de jardins à l'immédiate périphérie des villes. En effet, les vestiges archéologiques de jardin sont pour ainsi dire inexistant dans le Proche-Orient antique, pour des raisons évidentes de conservation. Il est parfois possible de déduire leur emplacement dans la ville ou à ses alentours immédiats, en fonction des systèmes d'approvisionnement en eau. Ainsi, en Mésopotamie du sud et dans la vallée de l'Euphrate, l'approvisionnement en eau des jardins se fait essentiellement par irrigation et, d'après les textes, ces derniers sont fréquemment implantés aux bords des canaux. Lorsqu'il est possible de reconstituer le cours des anciens canaux ou lorsque leurs tracés sont encore visibles, on peut supposer l'implantation de jardins à proximité²¹. Il demeure cependant impossible, dans la majorité des cas, de proposer une localisation plus précise²².

À la différence des sources épigraphiques de l'époque sumérienne, quelques textes attestent de l'implantation de jardins à l'intérieur des villes, comme à Tell Sifr, ancienne Kutalla²³ ou dans la Babylone

siècle d'Hammu-rabi, XIX^e-XVIII^e siècles av. J.-C., Genève, Librairie Droz, 1986, p. 60-61. Le don auquel il est fait référence dans ce texte concerne un « terrain nu » situé dans le verger. Cette précision est intéressante concernant la nature et la composition des vergers : peut-être certaines parties pouvaient-elles ne pas être cultivées ou plantées pour une raison ou l'autre.

21. C'est à partir de tels indices que Jean Margueron s'est fondé pour proposer l'emplacement de certains vergers dans la ville de Mari, ou à ses alentours immédiats. La prise en compte des techniques d'irrigation, par gravitation ou à l'aide de mécanismes élévatifs simples, permet de justifier l'emplacement de vergers sur les bords du canal reliant Mari à l'Euphrate ou sur la rive gauche de ce fleuve, de préférence à la rive droite. Cf. Jean Margueron, « Die Gärten im Vorderen Orient », dans M. Carroll-Spillecke, *Der Garten von der Antike bis zum Mittelalter*, Philipp von Abern, Mayence, 1992, p. 54.

22. La localisation précise des jardins d'un site antique n'est possible que lorsque les sources archéologiques et épigraphiques se complètent. Une telle restitution a pu être réalisée pour le site d'Uruk, au milieu du I^{er} millénaire av. J.-C. : la topographie des alentours du site est relativement bien connue et on a retrouvé le tracé d'anciens canaux. Parallèlement, des textes cadastraux sont connus pour cette période et fournissent des indications précises sur la situation des jardins, plus précisément des palmeraies, par rapport à ces canaux. Le travail de restitution a été réalisé par Denise Cocquerillat, *Palmeraies et cultures de l'Eanna d'Uruk*, Adfu 8, Berlin, 1968, p. 20-25.

23. TS 8 et 95. Ces textes ont été publiés par Dominique Charpin, *Archives familiales et propriété privée en Babylone ancienne : Étude des documents de « Tell Sifr »*, Genève, Librairie Droz, 1980, p. 73 et 132 pour la traduction. La localisation de ce verger à l'intérieur de la ville a pu être déduite à partir de recoupements avec d'autres textes des mêmes archives. *Ibid*, p. 161.

kassite²⁴. Certes, ces textes sont peu nombreux, mais suffisent à établir l'existence de jardins *intra-muros*. Il demeure cependant difficile, voire impossible, de proposer une localisation plus précise de ceux-ci dans le plan urbain, d'autant plus que leur situation devait varier d'une ville à l'autre. Les textes demeurent vagues sur le sujet et les sources archéologiques n'apportent guère plus de certitude. On pourrait tenter de localiser ces jardins en envisageant leur implantation dans les espaces libres de toute architecture. Mais sur ce point, on se heurte à deux obstacles. D'une part, malgré des fouilles en extension sur certains sites, aucune ville n'a été entièrement dégagée pour une même période d'occupation. D'autre part, la densité de l'occupation des quartiers d'habitation ne laisse pas de place pour un jardin, si humble soit-il²⁵.

Comme à l'époque précédente, en raison de la nature des sources, le caractère économique des jardins urbains est souvent privilégié. Mais, ceux-ci peuvent également être perçus comme des espaces de loisir. Cette situation est clairement attestée dans deux textes provenant de Mari²⁶. Ces deux lettres font référence à des réceptions du roi Hammurabi dans les jardins de Babylone. Ce sont chaque fois des troupes qui sont accueillies dans les jardins, preuve de la dimension remarquable de ces derniers, où un repas leur est servi. Dans l'un de ces textes (A.486+), le roi assiste à une parade des porte-enseigne de l'armée; dans l'autre (ARM 26/2, 366), des présents du roi de Babylone sont remis aux soldats. Ces scènes, ayant pour cadre un jardin, attestent du caractère prestigieux de ce lieu, accentué par la présence royale. Dans le second texte, le jardin est désigné par l'expression « palmeraie de Dilmun », probablement du nom de la principale variété d'arbres qui y est implantée. Cet épisode dans un jardin, dont le nom rappelle le caractère économique, est un précieux indice sur la manière dont les Babyloniens, et plus généralement les Mésopotamiens, pouvaient envisager leurs vergers de rapport. Ils étaient ressentis, sans aucun doute, comme des lieux de délassement, même s'ils ne servaient pas toujours de cadre à de telles cérémonies.

24. Pour une traduction de ce texte, cf. John A. Brinkmann, « A Political history of Post-kassite Babylonia », *Analecta Orientalia* 43, p. 138-139.

25. Pour mettre en valeur l'incomplétude des sources archéologiques dans ce domaine de recherche, on peut évoquer les fouilles d'un quartier d'habitation à Ras Shamra/Ugarit. Cf. Olivier Callot, *La tranchée « ville sud »*. *Études d'architecture domestique*, RSO X, ERC, Lyon, 1994. L'auteur met bien en évidence l'existence de quelques places et propose l'implantation de jardins dans certains espaces. Mais, en l'absence de données archéologiques précises, leur existence demeure du domaine de l'hypothèse.

26. A.486+M.5319, publié par Pierre Villard, « Parade militaire dans les jardins de Babylone », *Mémoires de Nabu* 1, SEPOA, Paris, 1992, p. 137-148; ARM 26/2, 366 publié dans Dominique Charpin, Francis Joannès, Sylvie Lackenbacher et Bertrand Lafont, *Archives épistolaires de Mari*, ARM 26/2, RMN, Paris, 1988.

Parallèlement, au cours du II^e millénaire, les jardins royaux font leur apparition²⁷. Avec eux, la finalité du jardin en tant qu'espace de loisir s'accentue puisque ceux-ci sont le plus souvent réservés au délassement royal. Ainsi ce caractère se retrouve-t-il dans le jardin du palais d'Ugarit, dont les dimensions restreintes, la configuration et la localisation dans le secteur des appartements privés du palais laissent deviner la fonction d'agrément²⁸. Ce jardin demeure cependant une exception, d'autant plus que son organisation évoque celle des jardins privatifs égyptiens et non celle des jardins syro-mésopotamiens²⁹. L'apparition des jardins royaux témoigne de l'intérêt nouveau accordé par les souverains à ces espaces, qui sont désormais plus clairement compris, en certaines occasions, comme des lieux d'agrément. Cette nouvelle vision des jardins s'accentue à l'époque suivante.

La politique d'implantation de jardins des souverains assyriens

À partir de la moitié du II^e millénaire, les sources provenant de Mésopotamie du nord sont plus abondantes. Avec le début de la domination assyrienne (~1360-612 av. J.-C.), la documentation concernant les jardins est également plus fournie, principalement dans les inscriptions royales, en raison de l'intérêt notoire des souverains assyriens pour l'horticulture. Une énumération exhaustive de l'ensemble des références aux jardins urbains dans les inscriptions royales assyriennes serait vaine. On n'envisagera que celles qui semblent les plus significatives. À l'époque médiassyrienne (~1360-1 000 av. J.-C.), des jardins étaient implantés dans la vieille ville d'Assur. Une inscription du règne d'Adad-Nirari I^{er} y fait clairement allusion³⁰ et les indications données, malgré leur brièveté, permettent de suggérer une localisation de ces jardins au nord de la ville, dans un espace situé entre l'ancien cours du Tigre et les bâtiments les plus prestigieux de la capitale, dont le palais et la grande ziggurat. Ces jardins n'ont pas été implantés par Adad-Nirari, puisqu'il les mentionne dans un passage décrivant la ville de ses ancêtres. On les retrouve dans une

27. À notre connaissance, les plus anciennes attestations à des jardins royaux se trouvent dans les Archives royales de Mari. Cf. Maurice Birot, *Textes administratifs de la salle 5 du palais (2^e partie)*, ARMT 12, Paris, 1964, n° 267, 268 et 271.

28. Pour une description de ce jardin, on peut se référer à Claude Schaeffer « Bemerkungen zur Palastgarten-Sondage », *Ugaritica IV*, 1962, p. 301-327.

29. L'influence égyptienne est remarquable dans de nombreux domaines à Ugarit. Il n'est donc pas étonnant de la retrouver dans l'art des jardins.

30. Pour une traduction de ce texte, cf. Albert K. Grayson, *Assyrian Rulers of the third and second Millenia B. C. (to 1115)*, RIMA 1, Toronto, 1987, p. 145 et 155.

inscription contemporaine du règne d'Aššur-uballit I^{er}. Le souverain précise qu'il a ordonné le creusement d'un canal, dans l'objectif probable d'améliorer l'approvisionnement en eau de ces jardins et peut-être de les agrandir³¹. Les successeurs de ces souverains sont de plus en plus concernés par l'approvisionnement en eau de la capitale de l'empire assyrien et l'aménagement de vastes zones de culture dans ses environs, où les jardins et vergers occupent progressivement une place prépondérante. Parallèlement, certains souverains, comme Tiglat-Phalasar I^{er}, songent à leurs moments de loisir et aménagent un jardin pour leur « royal plaisir »³². Les rois assyriens se vantent également d'introduire en Assyrie des essences étrangères qu'ils implantent dans les vergers de la capitale. Il n'est nul besoin de citer ici la célèbre inscription du roi Aššurnasir-pal II³³, énumérant plus de quarante essences différentes, implantées dans les vergers d'Assyrie. En conclusion de cette énumération, la beauté du jardin est poétiquement soulignée, nette mise en valeur de la perception de ce lieu en tant qu'espace de repos. Aux premiers siècles du I^{er} millénaire av. J.-C., la fondation ou l'expansion d'une ville ne peut plus se concevoir sans des entreprises d'« aménagement du territoire », creusement de canaux ou mise en culture des alentours immédiats de la ville. Le concept de jardin urbain évolue progressivement grâce à l'intérêt nouveau que leur portent les souverains.

L'importance accordée aux jardins dans les inscriptions royales est également reflétée par la documentation iconographique. Les bas-reliefs des palais assyriens sont tout à fait exploitables dans le cadre de ce sujet, en raison du réalisme et de la minutie des représentations. Ainsi, ils apportent quelques indices sur la localisation des jardins urbains. Sur un célèbre bas-relief, représentant une ville élamite³⁴, de nombreux palmiers ont été sculptés. Tous se trouvent à l'extérieur des murailles de la ville³⁵: un groupement d'arbres évoque un verger et, au premier plan, des palmiers sont plantés au milieu de maisons constituant les faubourgs de la ville. De même, sur un autre bas-relief³⁶, les jardins sont également situés au-delà des murs, dans un lieu que l'on pourrait interpréter comme les faubourgs, puisque quatre petites maisons bâties sur le bord

31. Pour une traduction de ce texte, cf. Albert K. Grayson, *Assyrian Royal Inscriptions* I, Wiesbaden, 1976, p. 42-43.

32. Cf. A. K. Grayson, *Assyrian...*, op. cit., p. 33.

33. Texte présenté par Donald J. Wiseman, «A new stela of Aššur-naṣir-pal II», *Iraq* 14, 1952.

34. Cf. Henry Layard, *A second series of the Monuments of Nineveh*, Londres, 1853, pl. 49.

35. Il est à noter, cependant, que celle-ci n'est pas entièrement représentée, puisque ce bas-relief est fragmentaire.

36. Cf. Paul Émile Botta et Eugène Flandin, *Monuments de Ninive* I, Paris, 1849, pl. 78.

du fleuve sont figurées³⁷. Les arbres se trouvent en deçà, plantés sur une sorte de terrasse, probable schématisation d'une installation indispensable dans un relief accidenté. Sur certains de ces bas-reliefs, la représentation de quelques arbres figure des jardins à l'intérieur même des villes. On reconnaît ainsi sur un bas-relief une cité de Babylone entourée de roseaux, à l'intérieur de laquelle on peut apercevoir trois palmiers à différents stades de leur croissance³⁸. C'est également une ville de Babylone qui est représentée sur le deuxième bas-relief³⁹ : des soldats assyriens sont en train de piller la ville après leur victoire. Ils coupent les palmiers situés à l'extérieur et à l'intérieur de la ville. Le troisième bas-relief⁴⁰ traite de la même thématique, pillage des vergers entourant une ville, de Phénicie cette fois, par des soldats assyriens. Au-dessus des murs de la ville, apparaissent quelques cimes d'arbres, probablement des conifères. Si ces trois bas-reliefs présentent des jardins *intra-muros*⁴¹, on constate que les arbres sont implantés à la périphérie de la cité et non en son centre. À partir de cette observation, on peut déduire que les jardins urbains, plus précisément ceux situés dans l'enceinte des villes, étaient proches des murailles de la ville. Certains bas-reliefs nous permettent également une localisation plus précise : dans les cités dotées d'une double fortification, les plantations se trouvent entre les deux murs⁴².

À cette époque également, les jardins s'affirment plus que jamais comme le symbole de l'opulence d'une cité, ou plus généralement d'un royaume. La description du pillage des vergers ennemis devient un lieu commun dans les inscriptions royales⁴³. L'un des plus grands textes de la littérature akkadienne reprend, en la dramatisant, l'image, déjà répandue, de la «ville verte». Dans l'épopée d'Erra⁴⁴, c'est Babylone, la capitale de

37. Il est intéressant de faire un parallèle entre ces représentations et la situation décrite dans le texte paléo-babylonien, provenant d'Ur, mentionné *supra*.

38. Henry Layard, *Niniveh and Babylon*, Londres, 1853, p. 68.

39. H. Layard, *Niniveh...*, *op. cit.*, p. 588.

40. H. Layard, *A second series...*, *op. cit.*, Londres, 1853, pl. 40.

41. On pourrait objecter à cette interprétation que la représentation des arbres correspond à une manière de rendre une impression de perspective. Les arbres seraient dès lors implantés, non pas dans la cité, mais à l'extérieur de celle-ci.

42. Paul-Émile Botta et Eugène Flandin, *Monuments de Ninive*, II, Paris, 1850, pl. 90. Il est possible que ce soit également la configuration des trois bas-reliefs précédemment décrits.

43. Les références sont très nombreuses. On se contentera de n'en citer qu'une ici, car elle met clairement en scène des jardins urbains : pendant le siège de Damas, Tiglat-Phalasar III dévaste les environs de la cité et ne «laisse pas debout un seul arbre de ses (Damas) vergers». Traduction d'après Hayim Tadmor, *The Inscriptions of Tiglat-Phalasar III, King of Assyria*, Jérusalem, 1994. Le pillage des vergers ennemis est également figuré sur les bas-reliefs, dont ceux évoqués auparavant.

44. Pour la publication de ce texte, on peut consulter P. Felix Gössmann Oesa, *Das Era-Epos*, Augustinus-Verlag, Würzburg, 1955.

Mésopotamie du sud, qui est ainsi présentée. Le dieu Marduk se lamente sur la ruine de sa cité. Il emploie plusieurs métaphores végétales successives et finit par la comparer à un « jardin d'abondance » :

« Hélas, Babylone, que j'avais rendue aussi fertile qu'un palmier luxuriant et que le vent a desséchée,

Hélas, Babylone, que j'avais chargée de grains comme une pomme de pin, et dont je n'ai pu savourer les délices,

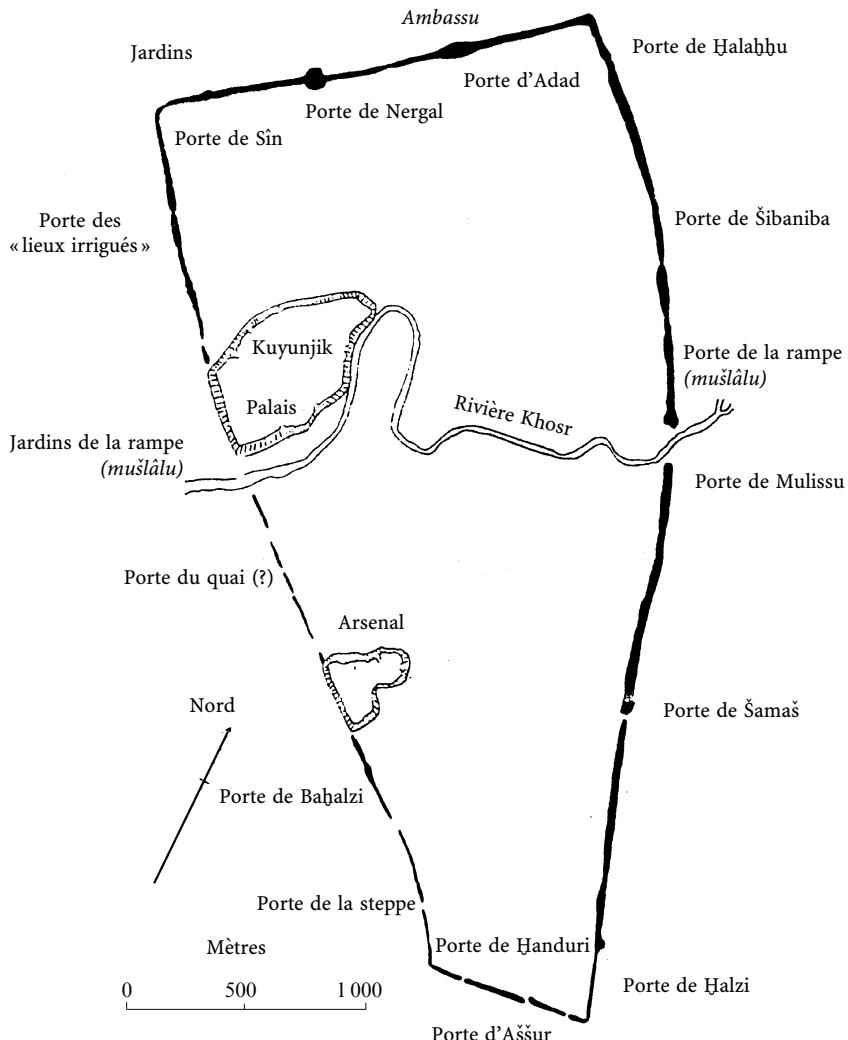
Hélas, Babylone, que j'avais plantée comme un jardin d'abondance, et dont je n'ai pu goûter les fruits⁴⁵. »

L'un des souverains néo-assyriens, Sennachérib, a matérialisé cet idéal en transformant sa capitale, Ninive, en « jardin d'abondance ». Ce dernier est, sans conteste, le roi assyrien dont les travaux d'adduction d'eau sont les plus impressionnantes. Ce sont également ceux qui sont le mieux documentés, grâce à la complémentarité entre les sources épigraphiques et archéologiques. Les jardins de Ninive sont donc les jardins urbains les mieux connus pour l'ensemble de la période, et c'est pour cette raison que nous avons choisi de développer plus amplement cet exemple. On doit cependant rester conscient de son caractère exceptionnel, dû à l'ampleur des travaux entrepris par Sennachérib.

Les jardins de Ninive

À son arrivée au pouvoir, Sennachérib choisit la ville de Ninive pour résidence royale et capitale. Comme ses prédécesseurs l'avaient fait à Khor-sabad ou à Nimrud, il entreprend alors une politique édilitaire destinée à transformer Ninive en capitale digne de ce nom. Elle est agrandie et réaménagée, le célèbre « palais sans rival » est construit, et des jardins sont implantés dans Ninive et à ses alentours. Ces travaux sont communs aux programmes édilitaires de tout souverain assyrien, mais l'une des originalités du programme de Sennachérib, « ce qu'aucun autre souverain n'avait réalisé avant lui », selon l'expression consacrée, réside dans l'aménagement d'un vaste réseau de canaux, centré autour de Ninive, et destiné à fournir de l'eau en abondance à la nouvelle capitale de l'empire. L'implantation de jardins autour de Ninive est bien entendu l'une des conséquences directes de la réalisation de ce système d'irrigation à grande échelle, et c'est pour cette raison qu'il nous intéresse directement ici. De tels travaux n'étaient pas, en soi, indispensables dans une région d'agriculture sèche comme la Mésopotamie du nord. De plus, Sennachérib est allé chercher l'eau à

45. Traduction d'après P. F. Gössmann Oesa, *Das Era...*, op. cit., p. 28 : 40-42.



Situation des portes de Ninive
(d'après Julian Reade, Studies in Assyrian Geography.
Part I: Sennachérib and the waters of Niniveh, RA 72, 1978).

plusieurs kilomètres à la ronde, alors que Ninive est située sur les bords du Tigre et traversée par un affluent de ce fleuve, la rivière Khosr. Même si le recours à l'irrigation avait été vital pour les habitants de la capitale, l'aménagement de canaux ne nécessitait pas, *a priori*, l'ampleur que leur a donnée Sennachérib. Le roi est lui-même conscient de l'aspect quasi superflu de son entreprise. Il fournit, dans ses inscriptions, des justifications à ses options, en prétextant l'irrégularité des précipitations et la faiblesse du débit de la rivière Khosr lors de la saison chaude.

Les inscriptions royales attestent de l'existence de jardins à l'intérieur et à l'extérieur des murs de Ninive. Cependant, les renseignements sont rares sur les jardins *intra-muros*. Outre le jardin du palais royal probablement situé dans la citadelle même de Kuyunjik, mentionné à plusieurs reprises et comparé, conventionnellement, au Mont Amanus, il n'existe qu'une référence indubitable à des jardins implantés à l'intérieur de la ville, dans l'ensemble des inscriptions royales⁴⁶. Aucun renseignement exploitable quant à l'aspect ou à la localisation de ces jardins ne nous est fourni, et les données archéologiques ne peuvent apporter aucun complément, étant donné que la ville de Ninive n'a pas été intégralement dégagée. Les renseignements sont plus nombreux concernant les jardins situés à l'extérieur de la cité. Les premiers indices nous sont donnés par les portes de la ville, énumérées dans plusieurs inscriptions⁴⁷. Trois d'entre elles nous intéressent plus particulièrement, car elles font référence à des jardins. La première de ces portes est présentée comme «la porte d'Adad de l'*ambassu*⁴⁸». L'*ambassu* désigne une catégorie spécifique de jardin, probablement semblable, en certains points, à nos «parcs zoologiques», mais plus proche du concept de réserve de chasse⁴⁹. Si l'on met en parallèle la présentation de cette porte et celle des autres portes de Ninive, on peut déduire que l'*ambassu* était à l'extérieur de la ville et que la porte d'Adad y conduisait⁵⁰. Deux autres portes de la capitale assyrienne sont présentées

46. Pour la traduction des inscriptions de Sennachérib, on peut se référer à Daniel D. Luckenbill, *The Annals of Sennacherib OIP II*, Chicago, 1924, p. 95: 69. (Désormais abrégé OIP II)

47. La phraséologie de présentation des portes de Ninive est toujours la même, excepté pour la porte de Sîn, et est la suivante : nom de la porte, indication topographique.

48. OIP II, 112: 7.

49. Cette définition de l'*ambassu* n'est fondée que sur peu de références, mais est la plus probable. Pour approfondir le problème de la signification d'*ambassu*, que nous ne pouvons nous permettre de développer dans le cadre de cet article, on peut se référer à Eiko Matsushima, «Le rituel hiérogamique de Nabû», ASJ 9, 1987, p. 140.

50. Les points de repère topographiques proposés pour chaque porte sont, en majorité, extérieurs à la ville. Certains auteurs envisagent que ce parc ait pu se trouver à l'intérieur de l'enceinte, mais leurs arguments appartiennent également au domaine de l'hypothèse, cf. Julian Reade, «Studies in Assyrian Geography. Part I: Sennacherib and the waters of Nineveh.», RA 72, 1978, p. 68. L'*ambassu* n'était sans doute pas l'unique «jardin» situé aux environs de la porte d'Adad.

comme les portes des jardins. Elles ont le même nom⁵¹ mais ne sont pas utilisées dans des inscriptions contemporaines l'une de l'autre, de telle sorte qu'il ne fait aucun doute qu'il s'agit de deux portes distinctes, le nom de l'une d'entre elles aurait changé dans l'Antiquité⁵². La première est qualifiée de « porte des jardins », la seconde de « porte des jardins de la rampe (*mušlalu*) ». Les indications fournies par les listes de portes permettent de localiser ces dernières avec une relative précision autour de l'enceinte de Ninive. Ainsi, la « porte d'Adad de l'*ambassu* » et la « porte des jardins » sont situées sur la partie nord de l'enceinte de la capitale⁵³. Au vu d'un schéma de Ninive, on peut aisément imaginer que l'espace qui longeait l'enceinte nord était recouvert de jardins. La troisième porte, « la porte du jardin de la rampe », s'ouvre dans la muraille ouest de la ville. Elle peut être située précisément aux abords de la rivière Khosr, à l'endroit où celle-ci quitte Ninive, juste au sud de la citadelle de Kuyunjik⁵⁴. Outre ces quelques indications, ce sont les inscriptions décrivant les systèmes d'approvisionnement en eau de Ninive qui fournissent le plus de renseignements sur les jardins de la capitale. D'après les témoignages épigraphiques, Sennachérib a aménagé quatre réseaux principaux de canaux. Des vestiges de canaux et d'aqueducs sont encore visibles dans les environs de Ninive et il est parfois possible de les identifier avec ceux décrits dans les inscriptions. Les tentatives de reconstitution des réseaux de canaux réalisés par Sennachérib permettent à la fois de confirmer les localisations suggérées ci-dessus et d'identifier l'emplacement d'autres jardins.

Le premier programme entrepris par Sennachérib, probablement entre 705 et 703 av. J.-C., visait à détourner les eaux de la rivière Khosr vers les terres autour de Ninive⁵⁵. Dans cet objectif, le souverain est allé capter les

Une inscription contemporaine du règne d'Assurbanipal, le successeur de Sennachérib, énumérant également les portes de Ninive, précise que la porte d'Adad est celle de l'*ambassu* du jardin - *ambasi ša KIRI* -, témoignage probable de la coexistence de deux catégories de jardins dans ce secteur ou de l'aménagement de plusieurs *ambassu* à Ninive sous le règne d'Assurbanipal.

51. Ce nom est le suivant: « Igisigsig rend les jardins luxuriants ». Igisigsig est connu dans d'autres textes comme le jardinier du dieu An.

52. À partir de 694, la première « porte des jardins » est qualifiée de « porte de Sin » et son appellation change également. Cf. Eckart Frahm, *Einleitung in die Sanherib-Inchriften*, AfO B. 26, Vienne, 1997, p. 100.

53. OIP II, 112: 87-92.

54. La déduction est possible grâce à l'énumération des portes du mur ouest de l'enceinte par Sennachérib. D'une part, celles-ci sont présentées dans l'ordre, du nord au sud. D'autre part, en raison des références au palais, au port (quais) et à l'arsenal, certaines de ces portes peuvent être précisément localisées, permettant donc une déduction aisée de l'emplacement des autres portes. Enfin, la référence à une rampe d'accès fluvial ne laisse planer aucun doute. Cf. OIP II, 112-113: VII 93-VIII 4 et E. Frahm, *Einleitung...*, op. cit., p. 93-95.

55. Sennachérib fait référence à ce réseau par trois fois dans les inscriptions qui nous sont

eaux de la rivière Khosr en amont, à une distance de 16 km de Ninive, dans une ville du nom de Kisiri et les a fait affluer, par un canal, jusqu'à Ninive, où elles alimentaient les rigoles d'irrigation des vergers des habitants de la capitale. Sennachérib ne fournit pas plus de détails sur la réalisation de ce programme dans ses inscriptions. En revanche, les prospections archéologiques menées dans cette région ont permis de suivre le tracé d'un ancien canal le long de la rive droite de la rivière Khosr sur une distance de plusieurs kilomètres⁵⁶. La bouche du canal n'a pas encore été identifiée avec certitude⁵⁷ et on perd sa trace à la hauteur de l'angle nord-est de l'actuel site de Ninive. Malgré cette lacune, quelques auteurs s'accordent pour restituer le tracé d'un canal le long du mur nord de l'ancienne enceinte de Ninive, au moins jusqu'à l'angle nord-ouest⁵⁸. Certains envisagent même qu'il pouvait poursuivre sa route le long du mur sud de la capitale, sans doute jusqu'à la rivière Khosr⁵⁹. Le système de détournement des eaux de la rivière Khosr est donc probablement celui qui a permis l'alimentation en eau du secteur situé immédiatement au nord de l'enceinte de la capitale assyrienne, d'où le nom des deux portes précédemment citées. Mais le creusement de ce canal ne satisfait pas pleinement les ambitions de Sennachérib. Afin de ceindre Ninive d'une couronne de verdure, des canaux similaires doivent être aménagés à l'est et au sud de la ville. Pour subvenir à ces nouveaux besoins, le débit de la rivière Khosr s'avère trop faible et irrégulier. C'est pourquoi le roi assyrien doit pallier cette insuffisance en détournant les eaux de rivières, qui en temps normal n'atteignent pas Ninive, soit vers la plaine de la capitale, soit vers la rivière Khosr pour augmenter son débit. Sennachérib poursuit cet objectif dans les trois autres programmes connus d'approvisionnement en eau de la capitale, qui sont beaucoup plus ambitieux que le «canal de Kisiri».

parvenues : OIP II, 98 : 89-90 ; OIP II, 101 : 58-60 ; E. Frahm, *Einleitung...*, *op. cit.*, p. 95 (VIII : o'-3').

56. Cf. J. Reade, «Studies I...», *op. cit.*, p. 64-65.

57. Th. Jacobsen suggère d'identifier Kisiri avec l'actuel Tell Inthah, situé à 16 km de Ninive en droite ligne, mais l'auteur ne mentionne pas de vestiges néo-assyriens à cet endroit (*cf.* Thorkild Jacobsen et Seton Lloyd, *Sennacherib's aqueduct at Jerwan*, OIP 24, Chicago, 1935, p. 33). En revanche, J. Reade fait remarquer l'existence d'un barrage antique, probablement d'époque néo-assyrienne, au lieu-dit Ash-Shallalat, situé à quelque 13 km de Ninive (*cf.* J. Reade, «Studies I...», *op. cit.*, p. 64).

58. J. Reade, «Studies I», *op. cit.*, p. 66 ; David Oates, *Studies in the Ancient History of Northern Iraq*, The British Academy, Oxford University Press, Londres, 1968, p. 52.

59. Th. Jacobsen et S. Lloyd, *Sennacherib's...*, *op. cit.*, p. 34. Il est en effet probable que le surplus d'eau, s'il ne se déversait directement dans le Tigre, était détourné vers le sud, justifiant ainsi le nom donné à l'une des portes de la muraille ouest, à savoir «porte des lieux irrigués», et permettant de compléter l'alimentation en eau du «jardin de la rampe», mentionné auparavant, voire de celui du palais royal. Certains auteurs pensent que ces deux jardins n'en font qu'un : E. Frahm, *Einleitung...*, *op. cit.*, p. 100.

Le deuxième projet d'alimentation en eau de la ville de Ninive peut être daté de 694 av. J.-C. Cette fois, Sennachérib est allé capter les eaux aux sources du mont Musri, identifié au Djebel Ba'shiqa, immédiatement au nord-est du site de Khorsabad, et les a fait dévier vers la rivière Khosr⁶⁰. Ces aménagements ont permis, en priorité, l'irrigation des terres situées à l'est et au sud de Ninive, sur lesquelles ont été implantés des jardins, probablement semblables à ceux du nord de la capitale. Grâce à l'ajout des sources du mont Musri, le débit de la rivière Khosr était tel que Sennachérib dut construire un barrage pour ralentir les flots. D'après les dires du souverain, le réservoir de ce barrage a été aménagé en cannaie, image idéalisée des paysages marécageux de Mésopotamie du sud⁶¹. Les sources du mont Musri mentionnées par Sennachérib ont aisément pu être identifiées car les bassins aménagés par le souverain sont encore visibles de nos jours⁶². De même, les vestiges d'un canal, partant de la rivière Khosr et parallèle au mur sud de l'enceinte de l'ancienne capitale, sont encore visibles⁶³. En revanche, il n'a pas été possible de localiser avec certitude l'endroit où les eaux dérivées du mont Musri rejoignent la rivière Khosr et donc l'emplacement probable du barrage et du marécage dont parle Sennachérib⁶⁴.

Le troisième projet de Sennachérib n'est pas précisément décrit dans les inscriptions royales. Son existence a pu être déduite à partir de quelques incohérences contenues dans le descriptif des autres systèmes, particulièrement dans l'inscription dite de Khinnis⁶⁵. L'auteur de l'inscription revient sur les systèmes de Kisiri et du mont Musri, qui ne sont pas nettement distingués l'un de l'autre, et certaines villes mentionnées n'appartiennent à aucun de ces deux réseaux⁶⁶. J. Reade, qui, le premier, a

60. OIP II, 114-115 : 31-45.

61. Pour une description de ces magnifiques marécages, cf. OIP II, 124-125 : 44-48 et *passim*.

62. Cf. J. Reade, « Studies I », *op. cit.*, p. 69-70.

63. Cette levée de terre parallèle au mur est de l'enceinte de Ninive a longtemps été identifiée à un fragment de la double enceinte de la capitale. Mais J. Reade pense que cette hypothèse n'est que peu probable et fait remarquer, à juste titre, que Sennachérib précise que les levées de terre de ces canaux sont « aussi élevées que des montagnes » (OIP II, 115 : 39). Bien que l'image soit délibérément exagérée, on est en droit de supposer qu'elle contient une parcelle de vérité. (Cf. J. Reade, « Studies I », *op. cit.*, p. 71).

64. J. Reade propose de localiser ces marais le long de la rivière Khosr à la hauteur de l'antique barrage d'Ajilah (J. Reade, « Studies I », *op. cit.*, p. 71). Cette identification est traditionnellement retenue par les auteurs.

65. OIP II, 79-80 : 11-22. Cette inscription relate principalement le quatrième et dernier projet de Sennachérib mais évoque également les précédents travaux.

66. Th. Jacobsen et S. Lloyd avaient déjà noté que certains noms de ville mentionnés dans les inscriptions de Sennachérib ne pouvaient être reliés ni au canal de Kisiri ni au réseau du mont Musri, mais les avaient rattachés au dernier programme de Sennachérib. Cf. Th. Jacobsen et S. Lloyd, Sennacherib's, *op. cit.*, p. 41-42.

suggéré l'existence de ce troisième projet de Sennachérib, précise que des vestiges de canaux sont visibles au nord-ouest de Ninive, aux alentours de l'actuelle ville de Tarbiṣu, qui pourraient être reliés à ce troisième programme⁶⁷. La bouche du canal peut être située sur le versant nord de l'actuel Djebel al-Qosh et descendrait vers Ninive parallèlement au Tigre. Sa limite sud ne peut être établie avec certitude. L'aménagement d'un tel réseau permettait l'élargissement de la zone de culture au nord et au sud de Ninive. C'est probablement ce que signifie Sennachérib lorsqu'il mentionne l'implantation de vergers et la culture de champs depuis le cœur de la ville de Tarbiṣu jusqu'à la ville d'Aššuraya⁶⁸. J. Reade fait remarquer que ces deux cités sont les limites extrêmes nord et sud de la plaine cultivable de Ninive. Le nouveau canal a donc permis d'accroître substantiellement la couronne de verdure de la capitale. D'après les mentions de l'inscription de Khinnis, on peut déduire que ce troisième système est antérieur à 688, année de la réalisation du dernier grand projet de Sennachérib, et, en l'absence d'allusions dans les inscriptions antérieures au système du mont Musri, on peut envisager qu'il est postérieur à ce dernier. Ces déductions semblent confirmées par une inscription fragmentaire contemporaine des années 691-689 qui pourrait mentionner le réseau de Tarbiṣu⁶⁹. Après l'achèvement de ce canal, les ambitions de Sennachérib semblent être réalisées : la capitale n'est-elle pas entourée à perte de vue de vergers florissants ? De plus, les marécages de la rivière Khosr constituent une véritable originalité dans le paysage de Mésopotamie du nord. Cependant, le problème récurrent de la régularité du débit des cours d'eau se pose encore : l'irrigation, été comme hiver, d'une si vaste étendue nécessite de l'eau en abondance. C'est pourquoi Sennachérib se voit dans l'obligation de mettre en chantier un quatrième programme.

Le dernier programme de Sennachérib, réalisé en 690 ou 688 av. J.-C., est sans doute le plus connu. Les inscriptions royales, dont celle de Khinnis, mentionnée précédemment, sont plus détaillées car certaines d'entre elles sont des inscriptions commémoratives qui proviennent des lieux mêmes de creusement et de construction du canal. Surtout, c'est le projet qui a laissé les vestiges archéologiques les plus impressionnantes, particulièrement l'aqueduc de Jerwan qui donne une bonne idée de l'ampleur des travaux hydrauliques de Sennachérib⁷⁰. L'objectif de ce système

67. J. Reade, « Studies II », *op. cit.*, p. 158ss.

68. OIP II, 80 : 22-23.

69. Cf. E. Frahm, *Einleitung...*, *op. cit.*, p. 95.

70. Les vestiges de cet aqueduc, ainsi que tous ceux de la dernière réalisation de Sennachérib, ont été étudiés et présentés par Th. Jacobsen et S. Lloyd. (Cf. Th. Jacobsen et S. Lloyd, *Sennachérib's*, *op. cit.*)

était de grossir les eaux de la rivière Khosr, en y ajoutant les eaux de la rivière Atrush-Gomel qui passe, en temps normal, au nord-est de Ninive et est un affluent du Tigre qu'elle rejoint au sud de Ninive. Les eaux de cette rivière sont donc détournées vers l'ouest en direction de la Khosr. La bouche de ce canal est située aux alentours de l'actuelle localité de Bavian. Après avoir traversé de multiples wadi, grâce aux aqueducs, le canal se jette dans la rivière Khosr probablement à la hauteur de l'actuelle ville de Kalatah⁷¹. Contrairement aux autres systèmes hydrauliques de Sennachérib, celui-ci ne semble pouvoir être relié précisément à aucun des jardins de Ninive mentionnés dans les inscriptions du souverain, confirmant son simple rôle de régulateur du débit de la rivière Khosr. Ce dernier canal ne viendrait donc que suppléer les précédents réseaux.

Conséquemment à la mise en œuvre de ces différents programmes, la capitale assyrienne est devenue la ville luxuriante, entourée de vergers et abondamment pourvue en eau pérenne, dont rêvait Sennachérib au début de son règne. Les terres irriguées, destinées à l'implantation de jardins et de vergers, sont divisées en lots de superficie égale et réparties entre les habitants de Ninive⁷². Ces derniers ne peuvent être considérés comme des terrains seulement réservés aux cultures vivrières, permettant d'améliorer le quotidien des habitants de Ninive. En effet, l'intérêt économique de ces vergers était probablement minime⁷³. À ce sujet, le peu de cas conféré aux champs par Sennachérib est significatif des réels objectifs du souverain. Les vergers apparaissent comme une composante essentielle de sa politique de prestige, et on ne peut manquer de souligner leur caractère superflu : l'objectif prioritaire du souverain est d'embellir sa capitale. L'évolution de l'évocation de ces vergers dans les inscriptions de Sennachérib au long de son règne reflète également ses véritables objectifs. Comme ses prédécesseurs, Sennachérib introduit en Assyrie de nouvelles essences. Dans les premières inscriptions du souverain, celles-ci ne sont présentes que dans le jardin du palais royal. Après 694, année de l'achèvement du réseau du mont Musri, des essences « exotiques » sont également plantées

71. L'exact tracé du canal, décrit avec précision par Th. Jacobsen et S. Lloyd, est encore sujet à controverses sur quelques points de détail, comme l'exact emplacement de la bouche du canal.

72. OIP II, 97-98: 87-90. Deux catégories de jardins sont mentionnées dans ce passage : *kirû* et *mitirtu*. Ce dernier terme désigne plus spécifiquement une catégorie de terrain caractérisé par un système d'irrigation qui n'est toujours pas clairement défini (*cf. CAD, sub mitirtu*, p. 144-145). Il est difficile de savoir avec certitude, dans un tel contexte, si *mitirtu* désigne un champ ou un jardin.

73. Le problème de la finalité économique des jardins de Ninive a été envisagé par D. Oates, *Studies...*, *op. cit.*, p. 51-52. Bien que le caractère utilitaire des jardins de Ninive soit souligné à plusieurs reprises dans les inscriptions royales (cultures vivrières, utilisation du bois des arbres dans la construction...), ils ne pouvaient, dans la réalité, satisfaire aux besoins des habitants de la capitale et encore moins à ceux des habitants de l'empire.

dans les jardins entourant Ninive⁷⁴. À partir de ce moment, les ambitions de Sennachérib évoluent : il songe à doter Ninive d'une véritable couronne de verdure, luxuriante été comme hiver, et un surplus des eaux lui permet de reproduire près de Ninive le paysage marécageux de Mésopotamie du sud. L'implantation d'essences étrangères dans les autres jardins et vergers participe d'un objectif similaire : celui de remodeler entièrement le paysage environnant afin de lui donner l'aspect exotique d'une contrée lointaine. De telles ambitions impliquaient de plus amples ressources hydrauliques, d'où la décision du souverain de dévier les eaux d'autres rivières vers la Khosr afin d'en augmenter et d'en régulariser le débit.

L'étude des réalisations de Sennachérib montre la cohérence de sa politique d'implantation des jardins de Ninive. Celle-ci s'inscrit plus largement dans un véritable programme d'urbanisme. Bien que les préoccupations de Sennachérib en cette matière n'apparaissent que ponctuellement dans les inscriptions royales, elles sont bien présentes dans l'esprit du souverain qui agrandit la superficie de la capitale, trace de nouvelles rues, élargit ses places⁷⁵ et plante des arbres⁷⁶. Les projets d'urbanisme, particulièrement développés sous le règne de Sennachérib, sont une des caractéristiques de la politique des souverains assyriens, qui innovent dans ce domaine. Les rois ne se contentent plus seulement de constructions de prestige ponctuelles, comme aux époques précédentes, ils ont une vision d'ensemble de l'apparence que doit revêtir leur capitale. Cette nouvelle politique urbanistique peut apparaître comme le reflet d'une évolution des mentalités. Mais il faut également prendre conscience que les souverains assyriens sont les premiers à avoir les moyens d'une telle politique. Les conquêtes leur fournissent les richesses et la main-d'œuvre indispensables à de telles entreprises. Ils bénéficient de nouvelles techniques, qui permettent d'apporter une toute autre dimension à leurs travaux. Contrairement aux époques précédentes, l'organisation de la ville est placée sous la responsabilité des autorités. Parallèlement, l'implantation des jardins et des vergers, jusqu'alors réservée à l'initiative des habitants, est prise en main par l'autorité royale : le souverain décide de la répartition des lots de terre et de la composition des jardins. De tels changements témoignent du renforcement du pouvoir royal, caractéristique de cette époque. L'appropriation des jardins urbains, jusqu'alors création autonome de la société, par le souverain est également motivée par leur intégration à sa politique de propagande. Aux yeux des visiteurs et des habitants eux-mêmes, la

74. OIP II, 113-114 : 16-21.

75. OIP II, 101 : 61 ; OIP II, 113 : 14 ; OIP II, 95 : 69.

76. OIP II, 95 : 69.

capitale doit être le miroir de la toute-puissance de l'Assyrie. La puissance du souverain s'exprime à travers la maîtrise de l'environnement naturel. L'abondance des eaux, la luxuriance de la végétation soulignent la richesse de l'empire. La reproduction de paysages, la diversité des essences des jardins témoignent du rayonnement et de l'étendue de l'empire assyrien. Le verdoyant écrin de Ninive renferme à lui seul tous ces symboles.

Les couronnes de verdure des villes mésopotamiennes sont-elles leurs jardins urbains ? Les vergers et jardins les constituant n'étaient certes pas intégrés dans le tissu urbain, mais les habitants se sont approprié ces espaces situés à l'immédiate périphérie de la ville, et dont l'organisation, au début de la période, est laissée à leur initiative. Les jardins étaient donc probablement perçus comme le prolongement de l'espace urbain et peuvent être considérés comme de véritables jardins de ville. À l'intérieur des murs, on peut supposer l'existence de jardins privatifs, mais la rareté des sources empêche de bien les connaître. Les jardins de temple et, plus tard, les jardins ou parcs royaux accentuent le visage verdoyant de la ville. Mais ils appartiennent avant tout au domaine privé, divin ou royal, contrairement aux jardins *extra-muros*, ouverts à tous. Qu'ils se situent à l'intérieur ou à l'extérieur de la ville, les jardins sont une composante essentielle de l'urbanisme de cette époque, bien qu'ils ne soient pas explicitement présentés comme tels. Symbole de la richesse d'une ville, dès les époques les plus reculées, ils contribuent à en forger l'identité.

Sennachérib est l'exemple de ces souverains assyriens qui ont pris conscience du rôle des jardins dans l'embellissement de la ville. Pour cette raison, ils les ont intégrés dans de vastes programmes d'urbanisme. Sous leurs règnes, l'implantation des jardins urbains est passée définitivement sous la responsabilité du pouvoir royal. Le concept de jardin urbain se rapproche alors du nôtre. Qui plus est, à l'époque assyrienne, le jardin apparaît comme le cadre privilégié des loisirs royaux. La chasse, l'une des activités favorites des souverains, se déroule dans les parcs royaux, comme le montrent de nombreux bas-reliefs néo-assyriens. Des lions et d'autres animaux sauvages, étaient détenus dans les jardins, plus précisément les *ambassu*, et vivaient comme dans leur milieu naturel, dans l'attente de la mise à mort. Enfin, on ne peut éviter d'évoquer ici le plus célèbre bas-relief néo-assyrien, *Le repos sous la treille*, sur lequel le roi Assurbanipal, en compagnie de son épouse, savoure une collation en écoutant de la musique, dans un cadre verdoyant. On peut imaginer sans peine de tels moments de délassement dans les jardins, autour des villes.